

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres Départements
Un an 3 fr.	ANNONCES la ligne 50 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Juin. — Un cyclone d'une extrême violence ravage en peu d'instants la plaine de Gennevilliers et particulièrement les villes de Bois-Colombes, Asnières, La Garenne, Saint-Ouen et Saint-Denis, où les dégâts aux récoltes et aux immeubles sont des plus considérables. On compte aussi une trentaine de victimes dont trois morts. Au delà de Saint-Denis, le cyclone a gagné la Courneuve, Aubervilliers où il a causé d'énormes ravages qui se sont étendus jusqu'à Meaux, Trilport, Villeaoy, Nanteuil et Maréuilles-Meaux.

— Passage à Paris du prince de Naples, héritier du trône d'Italie, et de la princesse de Monténégro, sa femme. Les deux illustres voyageurs sont reçus à l'Élysée par M. Félix Faure, Président de la République.

19 Juin. — La chambre aborde la discussion de la question adressée au ministre de l'Instruction publique par M. Montaut, au sujet de la révocation de M. Emile Chauvin, docteur en droit, licencié ès lettres et ès sciences mathématiques, chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris et suspendu de ces dernières fonctions à la suite d'une conférence politique faite à Nanteuil-les-Meaux (Seine-et-Marne) le 7 Mars dernier. M. Hubbard ayant demandé de transformer la question, en interpellation, la propo-

sition est repoussée par 324 voix contre 219.

20 Juin — L'explosion, par une main criminelle d'une cartouche de dynamite, détruit une partie de l'étage supérieur de la demeure du directeur-ingénieur des mines de Graissesac (Hérault).

— Une violente explosion se produit dans deux cabanes dépendant de la fonderie d'Esquerdes (Pas-de-Calais). Deux ouvriers sont mortellement blessés.

— La fête dite de la *Vachalcade* se déroule par un temps brumeux, dans les rues de Montmartre, où une foule énorme s'était amassée pour voir le défilé du singulier et fort intéressant cortège.

21 Juin. — Début des grandes fêtes officielles données à Londres, à l'occasion de la soixantième année de règne de la reine d'Angleterre.

22 Juin. — Une nouvelle et très violente tempête sévit dans la vallée de l'Escaut et y produit de terribles désastres, par suite de l'abondance des eaux qui provoque la rupture des digues, inondant les polders.

— Une explosion de chaudière à bord du navire *Prodano* cause la mort de cinq hommes d'équipage.

23 Juin. — Arrivée à Marseille du paquebot *Tranquaddy*, venant de Madagascar et apportant des nouvelles satisfaisantes concernant notre nouvelle colonie.

24 Juin. — Série de fêtes organisées par la Ville de Versailles, à l'occasion du 120^e anniversaire de la naissance du général Hoche.

— M. Félix Faure visite, au Panthéon, le tombeau de Carnot, à l'occasion du troisième anniversaire de la mort du regretté Président.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fête patronale de la Société de secours mutuels de Dammartin s'est célébrée, cette année comme les précédentes, avec son immuable monotonie, contre laquelle on s'élève perpétuellement sans qu'aucune modification soit apportée à son programme qui ne comprend autre chose qu'une grand' messe, agrémentée de quelques morceaux de musique exécutés avec art par la Fanfare municipale.

Pourquoi, nous demande-t-on sans cesse, se montre-t-on refractaire, à Dammartin, à l'idée d'un banquet confraternel, alors que partout ailleurs, dans le voisinage, les mutualistes savent fêter avec un remarquable entrain et une irréprochable correction, la journée que leurs statuts sociaux ont consacrée à des réjouissances?

C'est à tort, croyons-nous, qu'on attribue ce défaut d'entente, ce manque de cohésion, à la diversité des branches sociales qui concourent à la formation de cette belle et utile société Dammartinoise qui fait tant d'honneur au conseil d'administration qu'elle a investi de ses pouvoirs et qui a toujours eu à cœur de ne rien négliger pour lui assurer l'ère de prospérité dont elle jouit depuis sa fondation, qui date déjà de vingt-huit ans.

Les travailleurs Dammartinois, qu'ils soient attachés au labeur pénible de

la terre, aux difficultés de leurs travaux industriels ou aux multiples et croissantes exigences de leur commerce, ont trop de bons sens et sont aussi trop soucieux de leurs intérêts qui les obligent à une plus étroite solidarité, pour méconnaître à ce point leurs devoirs, en compliquant encore cette situation difficile par de ridicules et mesquines rivalités. Or, à notre avis, la fête patronale de la Société de secours mutuels de Dammartin a le défaut de tomber à une époque de l'année où les travaux des champs sont en pleine activité et où le moindre chômage peut entraîner de grandes pertes d'argent. Cette fête de Saint-Jean devant être par surcroît célébrée le jour même qui lui est attribué par le calendrier, et par conséquent, presque toujours un jour de semaine, il en résulte que bon nombre de ses membres s'en désintéressent de plus en plus, préférant acquitter une légère amende que de risquer de compromettre une partie des récoltes confiées à leurs soins.

Nous croyons qu'il en sera ainsi tant que ces braves et intéressants compagnons du devoir n'auront pas pris le parti d'imiter leurs confrères des autres sociétés voisines, en consacrant à leur fête patronale la journée du dimanche qui pourrait, sans inconvénient, se terminer par un banquet. Loin de présenter le moindre inconvénient, cette mesure aurait pour résultat de permettre aux membres de se mieux connaître, et, en s'estimant davantage de se mieux soutenir entre eux.

Il y a un an, presque à pareille date, nous rendions compte d'une charmante petite fête de famille, donnée chez M. Vincent et terminée par

M. Guet-Dessus laissait cette somme sur son bureau et ne s'en occupait pas autrement. Le lendemain, ayant voulu reprendre ses 200 fr., il constatait qu'ils avaient disparu. Aussitôt, et sans chercher davantage, M. Guet-Dessus prévint la gendarmerie qui fit une enquête très minutieuse.

M. Guet-Dessus porta même ses soupçons sur une personne des plus honorables qui fut interrogée très longuement et qui fort heureusement ne tarda pas à prouver sa complète innocence.

Le lendemain, le rentier retournait encore une fois à la gendarmerie, mais cette fois pour l'avertir que les billets avaient été retrouvés dans un livre par sa femme.

Espérons qu'une autre fois, M. Guet-Dessus n'agira pas d'une façon aussi légère.

(Echo de la 'Brie')

ERMENONVILLE

Un nommé Chaudron, âgé de 21 ans charretier au service de M. Louis Thié-nard, cultivateur à Ermenonville, a été victime d'un grave accident. Samedi dernier, pendant qu'il conduisait sa charrette, un faux mouvement l'a fait tomber à terre; il a eu la poitrine serrée entre le moyeu et un mur et a été porté chez lui dans un état alarmant.

(Journal de Senlis)

MITRY-MORY

La fête patronale de Mitry-Mory est fixée au Dimanche 4 et Lundi 5 Juillet.

PROGRAMME. — *Dimanche*. Messe en musique par la fanfare.

A 3 heures. Grand Concert vocal sous la tente Petit.

Le soir. Bal à grand orchestre,

Lundi à 2 h. Grand bal d'enfants.

A l'occasion de la fête nationale.

A 8 heures 1/2, Grande retraite aux

flambeaux par la fanfare et les sapeurs-pompiers.

A l'issue de la retraite, Grand Bal offert par la commune.

— On se souvient d'un certain Belge Maës Léopold qui répondit grossièrement au sujet du sans gêne avec lequel il se mettait à son aise en pleine rue, sans se soucier des plus élémentaires convenances.

Cet individu peu intéressant a été condamné à une amende de 50 francs qu'il a bien méritée et qui lui donnera à réfléchir pour l'avenir.

MAUREGARD

Le garde Menuzet, préposé à la surveillance de la chasse du Mesnil-Amelot et Mauregard, a fait dans la nuit du mardi 5 juin une importante capture; il s'agit de trois ruses braconniers, le père et les deux garçons, qui ont été surpris en flagrant délit au moment où ils se préparaient à emporter dans des sacs, le produit de leur chasse à l'aide d'engins prohibés, dont ils étaient également pour-curs.

Le garde Menuzet qui a le sentiment de son métier, avait vu rôder dans la journée du lundi des individus qui ne lui disaient rien de bon, aussi prit-il aussitôt ses dispositions en vue d'exercer une surveillance active et être soutenu en cas de besoin par des hommes éprouvés.

Chat échaudé craint l'eau froide, et comme il y a trois ans, il lui arriva après avoir fait la capture d'un braconnier redoutable, d'apprendre en revenant de prévenir la gendarmerie, que le garde champêtre de Mauregard, à qui il avait confié le prisonnier pendant son absence, l'avait laissé échapper, cette fois il a pris toutes ses mesures, et ce n'est qu'après avoir enfer-

un feu d'artifice et un très beau bal, auxquels assistaient un grand nombre d'invités Dammartinois.

Il est si vrai, hélas, que les années, de même que les jours, se suivent sans se ressembler, que mardi dernier, cette même foule de parents et d'amis s'est retrouvée, plus compacte que jamais, mais cette fois pour accomplir le triste devoir d'accompagner au cimetière la dépouille mortelle de M. Albert Vincent, arraché à l'âge de 42 ans, à l'affection de son excellente épouse et de ses chers enfants par une maladie impitoyable contre laquelle les efforts de la science sont demeurés impuissants.

Nous joignons nos vives condoléances aux nombreux témoignages de sympathie donnés à la famille du très regretté défunt.

On lit dans l'*Echo de la Brie* :

Nous voyons encore une fois comparaître devant la justice le nommé Rolle Léon, ce fameux vendeur de journaux manchot, demeurant à Dammartin. Il est poursuivi cette fois pour outrage à la gendarmerie.

Le 3 Juin, il déposait à la caserne de gendarmerie une plainte contre quelqu'un ; dans la conversation, il reprocha aux gendarmes d'avoir fourni de mauvais renseignements sur son compte lors d'un démêlé qu'il avait déjà eu avec la justice puis, au comble de la fureur, il s'écria : « Tout ce que vous avez dit sur moi était faux ; le directeur du journal que je vends va écrire à qui de droit, et il se charge de vous faire casser ».

Ces propos n'émurent nullement la gendarmerie, comme bien on pense, et n'eurent pour résultat que de faire avoir à leur auteur, pour sa 4^e condamnation, 2 jours de prison.

SAINT-MARD

La subdivision de sapeurs-pompiers de Saint-Mard, qui a pris part dimanche dernier, au concours de pompes de Château-Thierry, a remporté un succès brillant et mérite dont nous sommes heureux d'avoir à la féliciter chaudement.

Une très belle médaille de vermeil a été décernée aux braves soldats du devoir, comme 2^e prix de manœuvre.

Une médaille d'argent grand module leur a été aussi attribuée comme second prix de matériel.

Bravo! messieurs les pompiers.

ROUVRES

On nous fait savoir qu'à l'occasion de la fête patronale de Rouvres qui promet d'être très animée et que chacun s'efforce de rendre aussi brillante que possible, M. l'abbé Grandtrait, lui-même, organise une solennité religieuse d'un caractère tout à fait artistique par le choix des chants qui seront exécutés avec le concours d'amateurs et des jeunes filles du patronage de Saint-Mard.

THIEUX

Le sieur Louis Malingre, 53 ans, qui par application de ce vieil adage : *qui aime bien châtie bien*, avait frappé sa femme, a été payé de cet amour immodéré pour sa moitié, par une condamnation à huit jours de prison.

Avis aux amateurs.

CLAVE-SOUILLY

En soi-disant vol. — Vendredi 18 juin, M. Simon Guet-Dessus, rentier, allait à la gendarmerie et prétendait qu'il venait d'être victime d'un vol de 200 fr.

Mercredi, dans l'après-midi, un des locataires était venu lui apporter 200 fr. pour le paiement de son loyer.

me lui-même dans le poste municipal les trois individus et mis la clef dans sa poche, qu'il est allé trouver les gendarmes pour les inviter à venir cueillir les trois panneauteurs.

Là où l'affaire se corse, c'est que le brave garde étant à pied, ne put arriver en même temps que les gendarmes qui durent attendre son retour pour prendre livraison des prisonniers en déclarant toutefois au garde Menuzet, qu'il aurait à partager avec le garde champêtre de la commune, le produit de la remise qui lui serait attribuée pour cette importante capture.

Le garde Menuzet, comme bien on pense, n'entend pas de cette oreille, et compte bien que s'il a droit à une récompense lorsqu'il pince des braconniers, personne ne peut l'obliger à la partager avec un autre agent qui n'a participé en rien à ces arrestations.

Taxe militaire

Les jeunes gens qui sont classés dans l'armée auxiliaire et ceux qui n'ont pas fait complètement leurs trois années de service, paient, chaque année, la taxe militaire. Si, par suite de la pauvreté, de charges de famille, ou d'autres causes, ils croient devoir demander réduction partielle ou exemption totale de cette taxe, ils devront déposer une réclamation, à partir d'aujourd'hui, jusqu'au 2 septembre, entre les mains du maire de leur commune.

FAITS DIVERS

LE MARIAGE D'UN GÉANT

Grand émoi samedi dernier, à Pantin, à l'occasion du mariage d'un géant.

Ce géant, qui s'est exhibé dans

maintes fêtes foraines sous le nom de « Géant Aragonais » ou « Colosse de la Montagne », est d'origine espagnole. Il mesure 2^m19; il est âgé de 34 ans. Il pèse 178 kilog. Son pouce couvre une pièce de 5 francs, une pièce de 10 centimes passe dans sa bague. Ses chaussures ont été l'objet d'une vive curiosité par leurs dimensions : 41 centimètres de long sur 16 de large.

La mariée était une gentille jeune fille de la localité, âgée de 17 ans, et d'une taille moyenne.

INCROYABLE ERREUR DES JURÉS

La cour d'assises des Vosges jugeait dernièrement la femme Valdenaire, 34 ans, accusée d'avoir tué son enfant de quatre ans dont elle avait fait un véritable martyr.

La femme Valdenaire reconnaissait son crime.

Le ministère public réclamait la peine capitale.

Par suite d'une erreur inexplicable, le jury a répondu : non à toutes les questions; il croyait que cette réponse négative entraînerait la condamnation de l'accusée aux travaux forcés à perpétuité; or, c'était un verdict d'acquiescement.

L'accusée a donc été remise en liberté, mais à sa sortie de prison, elle s'est trouvée en face d'une foule composée surtout de femmes, criant : « A mort ! A l'eau ! A bas les jurés ! » La femme Valdenaire, protégée par deux agents a dû être amenée au poste de police devant lequel la foule a stationné toute la soirée. Elle n'en est sortie qu'à une heure du matin, quand tout attroupelement avait cessé.

L'erreur des jurés cause à Epinal une vive émotion.

La Fête nationale à Dammartin

EN 1791

(Suite)

Nomination d'un curé constitutionnel.

La municipalité donne connaissance en ces termes de la nomination du nouveau curé de Dammartin :

« Le dit jour (15 juin 1791) le Corps municipal resté assemblé sur la lettre à lui adressée par M. l'abbé Cavillier, élu curé de cette paroisse dans l'assemblée électorale tenue ces jours derniers en la ville de Meaux, que désirant prendre possession de la dite cure le jour de dimanche prochain, neuf heures du matin, le Corps municipal arrête et invite les paroissiens de cette ville de se trouver à cette cérémonie et d'avoir pour leur pasteur tous les égards et le respect dus à son caractère. En conséquence défenses sont faites de troubler en aucune manière cette cérémonie religieuse et de manquer en quoi que ce soit au pasteur que la loi constitutionnelle nous donne, sous peine d'être puni comme perturbateur de l'ordre public et violeur de la loi. Et seront ces présentes lues, publiées et affichées »

Nomination d'un commandant de la garde nationale

Voici le texte du procès-verbal rédigé à la suite de l'élection du commandant en chef de la garde citoyenne :

« Aujourd'hui, 17 juillet 1791, trois heures de relevée, l'assemblée générale de la commune, réunie à la maison commune, ayant apporté leurs scrutins, section par section, tel qu'il a été arrêté par la délibération du 15 de ce mois au fait de la nomination d'un commandant de la garde nationale et citoyenne de cette ville; et les dits scrutins dépouillés par Mrs les Maire et Officiers municipaux de cette ville en présence des commissaires de chaque section réunie, il est résulté

de ce dépouillement que sur cent-huit votants, le sieur Pierre-Martin Cochu marchand, demeurant en ce lieu, a réuni cinquante-sept voix en sa faveur, en conséquence le dit sieur Cochu ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages; il fut sur le champ élu et proclamé commandant de la dite garde; laquelle place le dit sieur Cochu à ce présent, a accepté et a prononcé le serment es mains de MM. les maire et officiers municipaux en présence de l'assemblée et sous y celui a promis d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi, de maintenir la constitution de tout son pouvoir, d'obéir aux Municipalités, et de faire observer à la dite garde la plus exacte discipline militaire, duquel serment lui a été donné acte et a, le dit sieur Cochu signé avec Mrs les Maire, Officiers municipaux, Procureur de la commune et aux citoyens assemblés. »

Suivent les signatures.

NANTEUIL-le-HAUDOUIN

(Suite)

SEIGNEURS DE NANTEUIL DE LA MAISON DE CRÉPY

Thibaut de Crépy, seigneur de Nanteuil et du donjon de Crépy, profita de la bonne éducation qu'il avait reçue de son père et devint aussi populaire par ses bienfaits, que Raoul III, son frère, qui avait été élevé par son aïeul, se rendit odieux par sa tyrannie. Thibaut, que ses sujets avaient surnommé le Bon, termina l'église de l'abbaye de Nanteuil, qui avait été commencée par son père, et la dota encore de deux magnifiques cloches en plus de celles qu'avaient données son père. Il augmenta aussi les biens des religieux et leur abandonna le produit des moulins de la vallée Houdry (1).

La seigneurie de Nanteuil compre-

nait alors quarante-et-un grands liefs, et un grand nombre de liefs moins importants et d'arrière-liefs qui relevaient du château de Nanteuil (2).

Thibaut habitait ordinairement le donjon de Crépy où il avait de vastes et magnifiques appartements. Il fit construire en cet endroit une chapelle qui fut terminée en 1070 et qu'il dédia à Saint-Aubin. Il réunit dans cette chapelle un grand nombre de reliques et lui assura un revenu suffisant pour l'entretien d'un chapelain.

Ayant été invité par Richard, premier châtelain de Béthisy, à la dédicace de la collégiale de Saint-Adrien, qu'il avait fait édifier dans l'enceinte de sa forteresse, Thibaut accompagna le roi Philippe I^{er} à cette cérémonie qui eut lieu le 25 mai 1060. Il est cité avec le titre de comte, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Jeandes-Vignes de Soissons.

Ce seigneur, appelé aussi Thibaut-le-Riche, à cause du bon usage qu'il faisait de ses grands biens et par opposition à l'excessive avarice de Raoul III, son frère, vivait encore à la mort de ce dernier, en 1074; il mourut, au dire de Carlier, vers l'an 1080.

Thibaut de Crépy, laissa de son épouse, dont le nom est inconnu, trois fils qui sont cités dans une charte de 1097, rapportée aux pièces justificatives de l'histoire de Meaux :

Pierre, qui mourut sans postérité.
Lambert, qui subit le même sort.
Adam, qui suit.

Adam, qui n'avait eu d'abord que le donjon de Crépy, se trouva en possession de toute la succession paternelle, par la mort de ses deux frères, vers l'an 1100. Ce seigneur qui reçut le surnom d'Adam-le-Riche imita les vertus de son père, après la mort duquel

il fit ériger en collégiale l'église de Saint-Aubin de Crépy.

Le monastère de Nanteuil, qui depuis longtemps s'était séparé de l'abbaye de Luxeuil et s'administrait lui-même comme une abbaye en titre, se trouva à cette époque rattaché comme prieuré à l'abbaye de Cluny, dont il adopta la réforme. La raison de cette réunion doit être attribuée à la décision du concile de Meaux, de l'an 1080, en vertu de laquelle les monastères ou abbayes qui n'entretenaient pas plus de dix moines, devaient être soumis à la juridiction de l'abbaye ou à celle de Marmoutier (3).

On ignore la date exacte de cette annexion; elle est cependant affirmée dans un titre de Hugues, comte de Dammartin, de l'an 1099 (4); elle était cependant plus ancienne, car le prieuré de Nanteuil est cité parmi les dépendances de l'abbaye de Cluny, dans une bulle du pape Urbain II, du mois d'avril 1095.

1. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1, p. 303. — *Art de vérifier les dates*, t. 1, p. 276.
2. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1, p. 278.
3. Toussaint du Plessis; *Hist. de l'égl. de Meaux*, t. 1 p. 115 et 119.
4. Carlier; *Hist. du Valois*, t. 1, p. 307.

(A suivre). E. L.

BIBLIOGRAPHIE

La maison Hachette, si avantageusement connue par ses nombreuses et utiles publications, ne pouvait mieux faire, à l'approche de la saison des vacances, que d'offrir au public une nouvelle édition de son intéressant *Guide Joanne des Environs de Paris*, dont la précédente édition, déjà fort goûtée des touristes, demandait quelques modifications rendues nécessaires par les améliorations apportées aux moyens de transport.

Le nouveau guide Joanne, qui vient de paraître, est devenu, sous un petit volume, le vade-mecum des touristes et des voyageurs qui trouveront facilement dans ce volume peu encombrant, tous les renseignements qui peuvent les intéresser.

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an. 0 fr. ; Six mois 3 fr

Pour ÉVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES

en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. - 2 n° spéc. franco.

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris 5, Boulevard Montmartre

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

ERMENONVILLE

ANCIEN et MODERNE

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pages in-18

Tire à 250 exemplaires numérotés

1 fr 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

Nouveau LAROUSSE illustré

Dictionnaire Encyclopédique Universel

EN SIX VOLUMES

150 FRANCS

Conditions spéciales pour les lecteurs de la *Petite Gazette* : Payable 10 fr. par trimestre, remise 10 0/0, soit 135 francs.

Au comptant 15 0/0, soit 127 fr. 50.

Cartes cyclistes

des Environs de Paris

éditées par la Maison TARIDE

15 0/0 remise au compl. s' les prix marqués

LE CIDRE ET LE POIRE

Revue mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grande culture.

Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction, et Administration à M. F. MULLER, directeur, Villa des Tillouls, à Nanture (Seine)

L'ILE-DE-FRANCE

Album Historique Illustré

La Livraison. 0 fr. 10

Vient de paraître

1^{re} Livraison. —

Eglise Saint-Jean de Dammartin.

L. DESCHAMPS

en face la gare de Dammartin-Jully

St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse Galleterie française, 1, 2 gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1, 2 gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80

Galette de même qualité 4 »

Tôles de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. . . 5.50

Charbon de forge (noisettes lavées). 3.20

Coke de gaz n° 0. Thectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes depuis 24 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

Pour les charbons par wagons les commandes sont transmises aux mines Belges ou Françaises au cours

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).

Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes à tête plate ou tête d'homme, par paquet de 2⁵⁰, depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.10

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêche, 4 dents. 3.80

Fourches à betteraves 1.90

1^{re}65 1^{re}80 2^{re}10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits, Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60

Seaux d'écurie, — 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2^e choix la p. . . 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant : E. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin